



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt et un mars deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne

pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine

VALADE

Absent sans excuse (= sans pouvoir) : Samuel CATELAND

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2019-018 : vote du Budget Primitif 2019 – budget général M 14

Suite aux différents échanges en Commission des Finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif proposé pour 2019 :

- La section de fonctionnement est examinée par chapitre et elle s'équilibre à 1 777 018,00 €.
- La section d'investissement est examinée par opération et elle s'équilibre à 1 764 345,98 €.

Soit un **budget total de 3 541 363,98 €.**

Conformément aux articles L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
21 mars 2019	
DATE D’AFFICHAGE	
08 AVR. 2019	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 08 AVR. 2019 et publication du 08 AVR. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



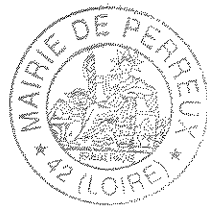
Procès de réception - Ministère de l'Intérieur
42-214201709-20190328-2019-018-BF

Procès certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/04/2019
Affichage : 08/04/2019

- **D'approuver** le Budget Primitif tel que proposé pour 2019, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 2 avril 2019



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE